

Paris, le 9 juin 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

<p><b>Signature de l'accord pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)</b></p>
--

**Dans le prolongement de l'accord de branche sur la formation professionnelle du 5 février 2020 et de la récente loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la branche des banques AFB\* a conclu un nouvel accord GPEC pour une durée déterminée de 4 ans. Cet accord fixe les grandes missions de la branche en termes de connaissance des métiers de la Finance et d'anticipation de leurs évolutions. Il place l'Observatoire des métiers de la banque au cœur de cette démarche visant à éclairer les politiques des entreprises en faveur de l'emploi et à promouvoir leurs métiers.**

Fondé sur les constats et actions poursuivies depuis plusieurs années par les partenaires sociaux en matière d'emploi et de formation dans le cadre de la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche et des travaux menés par l'Observatoire des métiers de la banque, l'accord GPEC vise à créer les conditions pour accompagner et favoriser la mise en œuvre de la démarche GPEC dans les entreprises.

La transformation des métiers, leur évolution, la pérennité et l'adaptation des emplois et des compétences dans un environnement en perpétuelle mutation, représentent un enjeu majeur pour la préservation de l'industrie bancaire et de sa compétitivité.

Ainsi, une démarche de GPEC, conduite par la branche des banques AFB, permettra :

- d'identifier, prévoir et mettre à jour les grandes tendances des emplois et des compétences des salariés ;
- de participer à l'accompagnement des changements organisationnels engagés par l'entreprise ;
- de favoriser l'attractivité des métiers ainsi que de faciliter les recrutements et l'employabilité de tous les publics tout au long de leur vie professionnelle.

Afin de répondre à ces objectifs, il a été convenu qu'une démarche de GPEC de branche doit :

- s'appuyer sur les commissions paritaires mises en place dans le cadre de la convention collective AFB ainsi que sur l'Observatoire paritaire des métiers de la banque,
- favoriser des enquêtes et études sur les métiers et par thèmes, permettant de mesurer et comprendre les tendances de l'emploi et d'en anticiper les grandes évolutions,
- proposer une identification, une cartographie des métiers ainsi que les passerelles afin d'accompagner les entreprises.

Les partenaires sociaux de la branche des banques AFB portent également une attention particulière à l'insertion des salariés éloignés de l'emploi ou en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour Frédéric Oudéa, président de l'AFB : « *Il était important que l'Observatoire soit au cœur de l'accord GPEC. Nous sommes dans un monde en perpétuelle mutation avec une évolution fortes des attentes des clients et donc de nos métiers et fonctions. Les entreprises du secteur bancaire doivent s'adapter en permanence pour répondre à ces nouveaux besoins, et il est indispensable d'accompagner nos collaborateurs dans ces transformations en anticipant le mieux possible les besoins nouveaux de compétences et formations. Nous faisons de la réussite de cet accompagnement un enjeu fort en matière de responsabilité sociale* ».

\* *L'AFB est l'organisation professionnelle des banques commerciales installées en France (186 banques). Elle les représente dans le domaine social (convention collective de la banque signée en janvier 2000), et assure la négociation avec les organisations syndicales (convention collective, salaires, emploi, formation professionnelle, ...).*

## **CONTACTS**

Benoît DANTON : 01 48 00 50 70 - [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr)  
Jenny SENSIAU : 01 48 00 50 52 - [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr)

<http://afb.fr/>